

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 11 décembre 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure - Aucune demande
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclaration en soutien à Solidarité Ahuntsic.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense totale de 30 208 \$, taxes incluses.
- 20.02** Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal (55 067,38 \$) et Loisirs Sophie Barat (189 105 \$) pour l'accessibilité aux installations sportives des institutions scolaires de leur territoire, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Autoriser une dépense totale de 244 172,38 \$, taxes incluses.
- 20.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 152 818 \$ à Conseil local des intervenants

communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) (136 151 \$) et à Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) (16 667 \$), pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée 2025 / Approuver les projets de convention à cet effet.

- 20.04** Accorder un soutien financier de 202 534 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2025, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 / Approuver la convention à cet effet.
- 20.05** Approuver une indexation de 2 % du soutien financier accordé dans le cadre des programmes loisir et jeunesse, pour l'année 2025 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 13 815 \$ / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.
- 20.06** Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1er janvier 2025, une partie du 1er étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 2 070 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 131 338,92 \$ / Autoriser une dépense de 13 500 \$ pour les frais de maintenance et de 267,50 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période de janvier à juin 2025 / Imputation à la réserve immobilière (13 767,50 \$).
- 20.07** Ratifier une dépense additionnelle de 258 693,75 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. (CA20 09 0009) pour la transformation d'un bâtiment en centre culturel et communautaire.
- 20.08** Modifier la résolution CA24 09 0138, adoptée le 10 juin 2024, afin d'intégrer au montage financier une somme de 224 158,20 \$ provenant du Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI).
- 20.09** Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de la société Marcarko ltée, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2025, des locaux d'une superficie de 46 458 pi², situés au rez-de-chaussée et au 6e étage de l'immeuble sis au 555, rue Chabanel Ouest, à des fins de bureaux pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 11 519 485,27 \$, incluant les taxes.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 octobre 2024.
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.
- 30.03** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de projets comprenant des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, conformément au Règlement 20-030 (Projets 2025 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville).
- 30.04** Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme circonflexe -

prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer les documents y afférents.

- 30.05** Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, selon les budgets prévus à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2025-2034 / Autoriser une dépense de 9 067 500 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement.
- 30.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2150 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.07** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes suivants: Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (3000 \$), Solidarité Ahuntsic (2000 \$) et Le Festigoût Traiteur (1000 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.08** Affecter un montant de 275 000 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité (SST) de l'arrondissement, afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail pour les années 2025 et 2026.
- 30.09** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal, susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.
- 30.10** Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$, provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour rendre permanent les aménagements de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Approuver le projet de convention à cet effet.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à retirer les places de stationnement tarifées situées sur les axes visés pour l'aménagement de voies cyclables dans l'arrondissement.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur la rue Meilleur en direction nord, à l'approche de la rue Chabanel Ouest.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 6), une ordonnance visant à établir l'implantation et le retrait de postes d'attente sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest et Est, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse (phase 2024).
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA22 062 relative aux exemptions de fournir le

nombre d'unités de stationnement requis / Abroger la résolution CA24 09 0276.

- 40.06** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12242, rue Lachapelle, érigé sur le lot 2 375 682 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3002669147.
- 40.07** Prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2024 et soumettre pour adoption, par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre l'avenue Émile-Journault et la rue de Louvain.
- 40.08** Approuver le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Fleury Est.
- 40.09** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.
- 40.10** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.
- 40.11** Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.
- 40.12** Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025.
- 40.13** Adopter, avec changement, le Règlement autorisant l'occupation et la transformation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest sur le lot 5 331 885 du cadastre du Québec - Zone 1022.
- 40.14** Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2025).
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)) pour l'immeuble portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 5 839 430 du cadastre du Québec - Zone 1323.
- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser des bâtiments temporaires pour le terrain vacant situé sur la rue de Louvain Ouest à l'angle de l'avenue de l'Esplanade - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec - Zones 1533 et 1534.
- 40.17** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la division du terrain de la résidence située au 10765, rue Laperle - Lot 2 494 719 du cadastre du Québec - Zone 1379 - Demande de permis 3003465698.
- 40.18** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser

une hauteur de quatre (4) étages pour les bâtiments portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Lot 3 710 113 du cadastre du Québec - Zone 1413 - Demande de permis 3003476095.

- 40.19** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.
- 40.20** Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant.
- 40.21** Modifier le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour y ajouter une séance le 13 janvier.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner un(e) représentant(e) municipal(e) pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Fleury Est, à compter de décembre 2024.
- 51.02** Nommer un(e) membre suppléant(e) en tant que membre régulier(ère) non élu(e) du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans, soit du 11 décembre 2024 au 10 décembre 2026.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 octobre 2024.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance